

REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer des prestations logistiques du stockage de matériels et dispositifs médicaux

Réponse urgente en vue de faire face au risque de la pandémie du virus SARS-CoV-2

AVIS DE CONSULTATION

Le Ministère de la santé souhaiterait se faire accompagner par une entreprise spécialisée en vue d'assurer des prestations logistiques du stockage de matériels et dispositifs médicaux en vue de faire face au risque de la pandémie du virus SARS-CoV-2.

Les prestations demandées comprennent :

- Stockage des quantités reprises
- Facilité d'entrée et sortie de la marchandise.
- Palettisation/Dé palettisation.
- Chargement/Déchargement.
- Filmage des Palettes.
- Suivi des entrées et sortie des produits (opération administrative de centrale)
- Assurance des produits stockés.

Le Ministère de la Santé invite les entreprises à présenter leurs offres en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus.

Les soumissionnaires intéressés peuvent télécharger en ligne gratuitement le cahier des charges de la consultation du site www.tuneps.tn ou du site du ministère : santetunisie.rns.tn.

Les offres techniques et financières doivent être reçues via :

- 1) Le système d'achat en ligne TUNEPS : www.tuneps.tn,
- 2) Envoyés par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposés directement au Bureau d'ordre du ministère contre décharge. Le cachet et la date apposés par le bureau d'ordre du ministère font foi. Ils doivent être adressés à l'adresse suivante : « Ministère de la Santé, Bab Saadoun 1006 Tunis » et comportant les indications ci-après :
 - « NE PAS OUVRIR Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer des prestations logistiques du stockage de matériels et dispositifs médicaux Direction Générale des Structures Sanitaires Publiques ».

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le 22 Aout 2022 à 09:00 h.

L'ouverture des offres aura lieu **le 22 Aout 2022 à 09 :30 h** par la commission d'ouverture des offres en séance publique au siège du Ministère de la Santé -Place BabSaâdoun -Tunis- Bureau du directeur général des structures sanitaires publiques.

Article 1 : Objet

La présente consultation a pour objet d'assurer des prestations logistiques, du stockage (surface hors œuvre de $5.000~m^2$) de matériels et dispositifs médicaux en vue de faire face au risque de la pandémie du virus SARS-CoV-2:

Volet stockage et prestations logistiques : Assurer le stockage et la conservation des articles dans ses locaux y compris les prestations de service y afférentes telles que l'entreposage, le chargement/déchargement sur le quai d'entrepôt ainsi que les opérations de palettisation/dé palettisation et le filmage des palettes.

Les prestations demandées comprennent :

- Stockage des quantités reprises
- Facilité d'entrée et sortie de la marchandise.
- Palettisation/Dé palettisation.
- Chargement/Déchargement.
- Filmage des Palettes.
- Suivi des entrées et sortie des produits (opération administrative de centrale)
- Assurance des produits stockés.

La nature de marchandise objet d'entreposage et à transporter sont des produits /articles médicaux et similaires.

Article 2 : Conditions de participation

Peuvent participer à la présente consultation les personnes morales ou physiques qui disposent des garanties professionnelles pour exécuter la présente commande.

- a- Chaque soumissionnaire peut participer avec un ou plusieurs locaux de stockage qui doivent être situés dans le grand Tunis.
- b- Chaque soumissionnaire peut participer avec la superficie de stockage dont il est capable de fournir. La surface hors œuvre ne doit pas être inférieure à 1000 m^2 pour chaque locale.

Article 3 : Présentation des offres

L'offre est constituée de :

- L'offre technique
- L'offre financière

Article 4 : Conditions d'envoi des offres

Les offres techniques et financières doivent être reçues via :

1) Le système d'achat en ligne TUNEPS : www.tuneps.tn,

Ou

2) Envoyées par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposées directement au Bureau d'ordre du ministère contre décharge. Le cachet et la date apposés par le bureau d'ordre du ministère font foi.

L'offre technique et l'offre financière doivent être consignées dans deux enveloppes séparées et scellées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure scellée, indiquant la référence de la consultation et son objet.

L'enveloppe extérieure comporte en plus des deux offres (technique et financière), les documents administratifs.

Les enveloppes contenant les documents administratifs, les offres techniques et financières doivent être remises directement au bureau d'ordre du ministère de la santé ou envoyées par courrier recommandé ou par rapide-poste à l'adresse suivante :

« Ministère de la Santé -Direction Générale des Structures Sanitaires Publiques -Place Bab Sâadoun -Tunis (1030) »

Elles doivent obligatoirement porter la mention :

[A ne pas ouvrir - Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer des prestations logistiques du stockage et transport de matériels et dispositifs médicaux »].

Et contenir:

- Les documents administratifs conformément à l'article 05-1 du présent cahier des charges.
- Un pli pour l'offre technique conformément à l'article 05-2 du présent cahier des charges.
- Un pli pour l'offre financière conformément à l'article 05-3 du présent cahier des charges.

Toute offre parvenue après les délais sera automatiquement rejetée, le cachet du bureau d'ordre central fait fois.

Article 5 : Documents constitutifs de l'offre

Article 5-1 : Pièces administratives

N°	Pièces	Procédures en ligne : TUNEPS	Procédures hors ligne
A.1	Attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur valide	Vérification faite par le système TUNEPS	Attestation délivrée par les services du ministère de finance.
A.2	Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale	Vérification faite par le système TUNEPS	Certificat délivrée par les services de la C.N.S.S Copie certifiée conforme à l'originale.
A.3	Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire justifiant qu'il n'était pas un agent public au sein du ministère de la Santé.	A valider sur le système TUNEPS	A présenter par le soumissionnaire cf. au model joint en annexes (annexe 05) Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document.
A.4	Une déclaration sue l'honneur de non influence	A valider sur le système TUNEPS	A présenter par le soumissionnaire cf. au model joint en annexes (annexe 06) Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document.
A.5	Extrait du registre national des entreprises.	À joindre sur le système TUNEPS	Extrait
A.6	Le Cahier des Charges dûment signé et paraphé.	A accepter les clauses sur le système TUNEPS	Paraphe du soumissionnaire sur chaque page.

Article 5-2 : Offre technique

N°	DOCUMENTS	DOCUMENTS Procédures en ligne : TUNEPS	
T.1 Formulaire de réponse technique		A présenter par le soumissionnaire cf. au modèle joint en annexes (Annexe 04) . À joindre sur le système TUNEPS	A présenter par le soumissionnaire cf. au modèle joint en annexes (Annexe 04). Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T.2	Schéma de localisation du lieu de stockage	À joindre sur le système TUNEPS	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
Т.3	Plan général des locaux (Avec descriptif technique des locaux)	À joindre sur le système TUNEPS	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T.4 Attestation de prévention des locaux contre les risques d'incendie, d'explosion et de panique octroyée par l'Office National de la Protection Civile.		À joindre sur le système TUNEPS	Date, signature et cachet de l'Office National de la Protection Civile

NB: Il est à préciser que la non présentation totale du Formulaire de réponse technique détaillée comparée aux performances demandées portant signature et cachet du soumissionnaire (pièce T1) du présent article constitue un motif de rejet d'office.

Article 5-3 : Offre financière

N°	Pièces	Procédures en ligne : TUNEPS	Procédures hors ligne	
F.1	Soumission	À remplir et joindre sur le système	Date, signature et cachet du	
	(Conforme à l'Annexe 01)	TUNEPS.	soumissionnaire.	
F.2	Bordereau des Prix	À remplir et à joindre sur le système	Date, signature et cachet du	
	(Conforme à l'Annexe 02)	TUNEPS.	soumissionnaire.	

5-4 Ordre de priorité des pièces constitutives de la consultation :

- 1. La soumission (modèle cahiers des charges)
- 2. La soumission (modèle Tuneps)
- 3. Les bordereaux des prix.
- 4 Sous détail des Prix

Article 6 : Validité des offres :

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de soixante (60) jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

Article 7 : Ouverture des plis par l'Acheteur :

L'ouverture sera assurée par la commission d'ouverture des offres en séance public.

Article 8 : Evaluation et attribution du marché :

L'évaluation des offres sera effectuée en trois phases :

1ère Phase :

La commission d'évaluation procède dans une première phase à la vérification, outre des pièces administratives et les justificatifs accompagnants l'offre, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et au classement financier unitaire de toutes les offres financières par ordre croissant en tenant compte du prix unitaire du mètre carré/cube.

2éme phase :

La commission d'évaluation procède dans une deuxième phase à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière unitaire la moins disant et propose de lui attribuer le marché pour la superficie (volume) proposée.

Si ladite offre technique s'avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé selon la même méthodologie pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier unitaire croissant.

3éme phase :

Pour éventuellement compléter la superficie restante la même démarche sera adopter avec l'offre suivante au classement financier unitaire.

NB : La commission d'évaluation procédera à une visite des lieux de stockage proposés par les soumissionnaires provisoirement retenus pour évaluer leurs conformités aux cahier des charges.

Cahier des Clauses Administratives Particulières

Article 1: Définitions et obligations générales des parties contractantes

1.1 Définitions :

L'Acheteur public est : Le Ministère de la Santé, désigné par l'expression « l'Administration »

1.2 Titulaire:

Le titulaire du marché est le soumissionnaire retenu, désigné par l'expression « le fournisseur » :

1.3 Notifications:

- Adresse de l'Acheteur aux fins de notification :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PLACE BAB SAADOUN - 1006 TUNIS TUNISIE.

-	Adresse du fournisseur aux fins de notification:

1.4 Langue du Marché:

La langue du marché est le Français ou l'arabe.

Article 2 : Objet du marché présumé

Le marché à conclure a pour objet d'assurer des prestations logistiques, du stockage et prestations en transport de matériels et dispositifs médicaux en vue de faire face au risque de la pandémie du virus SARS-CoV-2.

Volet stockage et prestations logistiques : Assurer le stockage et la conservation des articles dans ses locaux y compris les prestations de service y afférentes telles que l'entreposage, le chargement/déchargement sur le quai d'entrepôt ainsi que les opérations de palettisation/dé palettisation et le filmage des palettes.

Les prestations demandées comprennent :

- Stockage des quantités reprises
- Facilité d'entrée et sortie de la marchandise.
- Palettisation/Dépalettisation.
- Chargement/Déchargement.
- Filmage des Palettes.
- Suivi des entrées et sortie des produits (opération administrative de centrale)
- Assurance des produits stockés.

La nature de marchandise objet d'entreposage et à transporter sont des produits /articles médicaux et similaires.

Article 3 - Durée

Le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de la signature des deux parties contractantes.

Article 4 : Rémunération et Facturation :

Les prix de stockage et prestations logistiques sont définis par type d'opération dédiée comme suit :

- Stockage des quantités reprises
- Facilité d'entrée et sortie de la marchandise.
- Palettisation/Dépalettisation.
- Chargement/Déchargement.
- Filmage des Palettes.
- Suivi des entrées et sortie des produits (opération administrative de centrale)
- Assurance des produits stockés.

La liste des prix sont détaillés dans le tableau en Annexe 03.

Les prix présentés dans l'annexe s'entendent fermes et non révisables.

Le prestataire est tenu de présenter une facture mensuelle mentionnant la prestation en m² occupé et le MS s'engage à payer ladite facture dans un délai de 30 jours à compter de sa présentation et ce par virement bancaire au compte indiqué dans la facture par le prestataire.

L'administration se libèrera des sommes dues par l'agent comptable assignataire des dépenses de l'ordonnateur: le Payeur auprès du Ministère de la Santé.

Article 5 : Responsabilité

Le prestataire est responsable des opérations de chargement et déchargement de la marchandise des camions. Le contrôle de marchandise à l'entrée et à la sortie est assuré par la présence d'une personne physique représentante du client.

Les indications incomplètes ou inexactes dans la liste de marchandise à entreposer établie par le client autorisent le prestataire à émettre une réserve écrite, et délient le prestataire de toute responsabilité quant aux dommages résultant de telles indications fausses ou manquantes.

Le prestataire est responsable de la tenue de stock une fois que la marchandise est approuvée lors de sa réception.

La responsabilité de la non-conformité de marchandise aux normes et la réglementation en vigueur incombe au client.

L'assurance marchandise est à la demande du client.

Article 6 -Les Obligations des parties

Le MS avise le prestataire de l'arrivée de la marchandise à entreposer au moins 1 (un) jour à l'avance.

Le prestataire a le droit de déballer la palette de la marchandise objet de stockage lors du contrôle d'entrée. En cas de qualité d'emballage palette non conforme ou endommagé, le prestataire peut refilmer la palette d'entente avec le client aux frais de celui-ci.

A l'entrée et à la sortie de marchandise, un état de réception ou sortie mentionnant la marchandise correspondante doit être collégialement signée par le prestataire et la personne représentante du client.

Article 7 - Circonstances exceptionnelles

Le prestataire peut être exonéré, en tout ou en partie de sa responsabilité pour l'inexécution, l'exécution défectueuse ou tardive de ses obligations, en apportant la preuve de la force majeure, du vice propre des marchandises ou d'une faute imputable, soit au client, soit au destinataire.

Les parties décident la suspension du présent contrat ou de son adaptation en cas de circonstances nées de la survenance de certains évènements revêtant le caractère de la force majeure.

<u>Article 8 : Résiliation :</u>

Le présent contrat pourra être résilié unilatéralement par l'une des deux parties si l'autre partie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Le présent contrat pourra également être résilié d'un commun accord par les deux parties selon des modalités qu'elles fixeront ensemble.

Dans tout cas de résiliation mettant fin au contrat, un préavis d'un mois à l'avance sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 9- Notifications

Toute notification devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et/ou tout moyen laissant une trace écrite.

Article 10 : Règlement des litiges :

Pour toutes les contestations pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes entre les parties, seront réglées à l'amiable.

A défaut d'accord à l'amiable les tribunaux de Tunis 1 seront seuls compétents.

Article 11-Frais d'enregistrement

Les droits d'enregistrement du présent contrat sont à la charge du titulaire du marché qui s'y oblige.

Article 12 : Validité du contrat :

Le contrat entre en vigueur sa signature par les deux parties.

Lu et approuvé LE MINISTRE DE LA SANTE

Lu et approuvé par le Gérant de la Société

Fait à Tunis, le.....

ANNEXE 01	
SOUMISSIONNAIRE:	Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer des prestations logistiques du stockage de matériels et dispositifs médicaux - Année2022
SOLL	MISSION
Je soussigné(e) (nom, prénom et fonction): - agissant au nom de et pour le compte - inscrit au registre de commerce de : - sous le numéro :	e de :
•	ièces du dossier ci-après Consultation pour assurer
(1) la soumission qui constitue l'acte d'el(2) le bordereau des prix(3) le cahier de clauses administratives	
Après avoir apprécié sous ma propre responsabi réaliser :	ilité la nature et la difficulté des prestations à
ci-dessus prévus au bordereau des p tenant compte de toutes les incidenc	nément aux conditions fixées par les documents visés orix moyennant les prix que j'ai établi moi-même, er les directes et indirectes des taxes notamment celle orrêté le montant de mon offre comme suit:
- <u>montant Hors taxes</u> :(à indiquer en toutes lettres et chiffre	es)
- <u>montant de la Taxe</u> : (à indiquer en toutes lettres et chiffre	es)
- <u>montant Total TTC</u> : (à indiquer en toutes lettres et chiffre	

Ces prix étant réputés valables à la date de la signature du marché et notamment celle du bordereau des prix.

- Accepter le caractère ferme des prix du marché. 2-
- Appliquer l'ensemble des clauses telles que définies dans le C.C.A.P faisant partie du 3présent marché.
- Maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant (60) jours à partir du 4-

- jour suivant la date limite prévue pour la réception des offres.
- 5- Affirmer, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de l'entreprise pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que l'entreprise ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales.

En cas de rabais, celui-ci doit être explicitement mentionné dans la soumission.

Le ministère de la	Santé se	libérera d	les sommes	dues par	lui en	faisant	donner (crédit au	compte
ouvert à mon nom:									

- à la banque ou à la poste	(à préciser)
- sous le numéro RIB ou RIP	(à préciser).

SOUMISSIONNAIRE:	
DENOMINATION DE LA SOCIETE OU	Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer
RAISON SOCIALE :	des prestations logistiques du stockage de
ADRESSE :	matériels et dispositifs médicaux -
TEL:	Année2022
E-MAIL:	

BORDEREAU DES PRIX

Prestation	Unité	Superficie (m³) Au hauteur limite de stockage	Prix Unitaire Mensuel DT HT/ m³	Taxes	Prix Unitaire Mensuel DT TTC/ m³	Prix Mensuel DT TTC	Prix Annuel DT TTC
Assurer des	m³						
prestations logistiques							
du stockage de							
matériels et dispositifs							
médicaux							

MONTANT TOTAL ANNUEL (en	Chiffre)
	Lettre)
	Fait à,le
((Signature et cachet de la raison sociale)

SOUMISSIONNAIRE:	
DENOMINATION DE LA SOCIETE OU	Consultation N° DGSSP/03/2022 pour assurer
RAISON SOCIALE:	des prestations logistiques du stockage de
ADRESSE :	matériels et dispositifs médicaux -
TEL:	Année2022
E-MAIL:	

SOUS DETAIL DES PRIX

Prestations	Unité	Prix Unitaire DT HT
1) Stockage Forfait mensuel (m²)		
2) Palettisation/Dé palettisation		
3) Chargement/Déchargement.		
4) Filmage Palette	Equivalent emplacement Palette 1,2*0,8 (ou	
5) Gestion administrative et informatique	m³)/ moi	
6) Assurance		
7) Prix de revient (1+2+3+4+5+6)		
8) Prix unitaire des prestations		

Fait à	,le	
(Sianat	re et cachet de la raison socia	le)

Tableau de la soumission technique

Désignation	Caractéristiques demandées	Caractéristiques proposées		
Emplacement	Grand Tunis			
Front de Façade	Ouvrant sur une route			
Plan aménagé avec cheminement et circulation (Descriptifs du plan)	Fluidité de la circulation			
Surface hors œuvre	Minimum 1000 m ²			
Hauteur	Minimum 4,5 métre			
Présence d'un quai de chargement/déchargement	Oui			
Présence d'un air de stationnement	Oui			
Existence d'une zone de déchet	Oui			
Groupe électrogène	Minimum 70 Kva			
Câblage réseau informatique avec ports RJ45 dans le bâtiment	02 postes			
Compteur eau, électricité	Installé			
Sécurité	 Loge gardien. Caméra de surveillance (vue nocturne) extérieure et intérieure accessible à distance pour les services du MS. Attestation de prévention. 			
Moyens Logistiques	A préciser.			

Fait à	,le		•			
Signature	et	cachet	de	lα	raison	sociale)

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné
en qualité de (PDG - Gérant)
de (société - entreprise)
Enregistrée au
Sous le numéro
Faisant élection de domicile à
Je m'engage sur l'honneur de n'avoir pas fait et de ne pas faire par moi-même ou par
personnes interposées, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les
différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
(Nom, prénom et fonction)
Fait à, le
(Signature du soumissionnaire)

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON APPARTENANCE

Je soussigné
en qualité de (PDG - Gérant)
de (société - entreprise)
Enregistrée au
Sous le numéro
Faisant élection de domicile à
Je m'engage sur l'honneur que je n'étais pas un agent public au sein de l'Administration,
l'établissement ou l'entreprise publique qui va passer le marché de fourniture ou de bien ou
de service ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans et ce à l'exception des
propriétaires des entreprises créées dans le cadre de l'essaimage conformément à la
législation en vigueur dans ce domaine.
(Nom, prénom et fonction)
Fait à le
(Signature du soumissionnaire)